

# Charte du Sporting Club Briard Athlétisme

L'adhésion au club engage chaque membre à respecter les statuts du SCBA, la présente charte et à se conformer aux règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme.

Chaque athlète se doit de respecter les lieux, le matériel, ainsi que les consignes des entraîneurs et dirigeants du club.

- **Pour les athlètes majeurs :**

L'entraînement est adapté aux capacités physiques et aux objectifs de chacun en concertation avec les entraîneurs. L'athlète peut être amené à s'entraîner de façon autonome.

- **Pour les athlètes mineurs :**

Le club est responsable des athlètes mineurs durant les séances d'entraînement (consultables sur le site du club). En dehors des entraînements, ils repassent automatiquement sous la responsabilité de leurs parents ou responsables. Les parents se doivent d'accompagner leurs enfants jusqu'au lieu de rendez-vous (à l'entrée des vestiaires de la piste d'athlétisme du stade Lucien Destal Rue du 19 Mars 1962 à Brie Cte Robert) et de s'assurer de la présence des entraîneurs. A défaut, le club ne peut être tenu pour responsable si des athlètes mineurs ne se présentent pas aux séances d'entraînements et s'ils repartent seuls. Les parents se doivent de récupérer leurs enfants là où ils les ont amenés. Lors des compétitions, les entraîneurs ou responsables du club en coopération avec les parents organisent le déplacement des athlètes mineurs.

Une séance d'athlétisme s'articulera toujours de la même façon, à savoir :

- Un échauffement comportant un footing d'au moins 10 min et d'exercices éducatifs d'au moins 20 min,
- 1 à 3 ateliers portant sur une discipline spécifique de l'athlétisme (demi-fond, sauts en longueur, lancers, etc.).

Afin que cet entraînement se déroule dans les meilleures conditions mais aussi pour la progression de votre enfant, celui-ci s'engage à :

- Respecter les entraîneurs et les encadrants,
- Respecter les lieux et le matériel mis à disposition,
- Respecter les horaires d'entraînements,
- Respecter le footing obligatoire d'échauffement (10 min sans marcher),
- Participer aux différents ateliers proposés,
- Participer à un maximum de compétitions inscrites au calendrier,
- Aviser un responsable de toute absence prolongée aux entraînements,
- Les téléphones portables sont interdits pendant l'entraînement,
- Porter une tenue de sport adaptée,
- Porter le maillot du club en compétition.

En cas de manquement répétés à ces engagements, les parents seront alertés et nous nous entretiendrons d'une possible sanction.

Paraphes :